Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Nos références :
Pôle santé au travail
☏ 05.63.60.16.55 ✉ v.lemaire@cdg81.fr
Correspondants : Valéry LEMAIRE

CONSIGNES ET EXPLICATIONS

Collectivités d'au moins 30 agents relevant de la CNRACL

Retournez au Centre de Gestion pour le mardi 5 mars 2024 au plus tard :

1-Votre lettre d'intention : (modèle à disposition)
Indiquez dans votre lettre d'intention les garanties sur lesquelles vous souhaitez que le CDG obtienne des propositions des assureurs.

2-Votre délibération : (modèle à disposition)
Nb : notez que la lettre d'intention prime pour le CDG. Aussi, si vous n'êtes pas en situation de délibérer et d'adresser au CDG votre délibération avant le 5 mars 2024, adressez a minima votre lettre d'intention, et ultérieurement, quand vous le pourrez, votre délibération.

3-Vos états statistiques 2020 à 2023 (modèle à disposition)
-si vous n'avez que des agents CNRACL : l'état « agents CNRACL »
-si vous avez aussi des agents IRCANTEC, l'état « agents IRCANTEC »
Nous nous chargeons d'obtenir vos statistiques auprès des assureurs si vous étiez adhérent au contrat groupe 2017-2020 et / ou 2021-2024.
Si vous n'étiez pas adhérent à l'un ou l'autre de ces contrats, prenez contact avec votre assureur pour obtenir les informations demandées.
D'une manière générale, les statistiques de votre assureur seront plus complètes et plus fiables que vos propres calculs : prenez donc contact avec votre assureur afin qu'il vous produise ces éléments. La qualité et la fiabilité des statistiques qui seront produites auront nécessairement un impact sur les propositions de taux qui seront faites. A défaut de statistiques fiables, les assureurs n'hésitent pas à majorer leurs taux, par précaution.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces délais sont impératifs, et que s'agissant d'une procédure de marché public, nous ne pourrons pas intégrer dans le dossier de consultation des entreprises les éléments des collectivités qui nous arriveraient postérieurement au 5 mars 2024. La capacité du CDG 81 à négocier est directement liée au nombre de collectivités qui s'associeront à la consultation. Nous ne pouvons que vous conseiller de vous associer à cette consultation, sans engagement pour vous, afin de permettre au CDG de « peser » dans les négociations à venir.

Exemples de choix de garanties

Il vous appartient de choisir dans les tableaux de la lettre d'intention l'assiette de cotisation et les options de garanties

Composition de l'assiette des éléments à assurer

TBI + NBI obligatoire(1)	Régime indemnitaire(2)	CTI (Complément de Traitement Indiciaire)(2)	Charges patronales 40 % de l'assiette(2)(3)
oui	X		X

Cochez les cases des éléments que vous souhaitez assurer.
Ces éléments seront pris en compte pour toutes les offres tarifaires sur les choix de garanties que vous demanderez dans le tableau ci-après.

(1) La base minimale est le TBI + NBI
(2) Il vous appartient de sélectionner les éléments financiers sur lesquels vous souhaitez être indemnisés
(3) Si vous choisissez d'assurer les charges patronales, le taux sera fixé à 40% (sur l'ensemble des éléments de l'assiette que vous aurez sélectionnés)

EXEMPLES

Nous souhaitons pouvoir disposer d'offres tarifaires sur les choix de garanties suivantes (4 choix maxi) :
Agents CNRACL

Décès	AT / MP	Franchise AT /MP	CMO	Franchise CMO	CLM / CLD	Franchise CLM / CLD	Maternité / Paternité	Taux d'indemnisation Indemnités Journalières
x	x	30	x	0			x	100%
	x	0	x	15	x	0		90%
x	x	15	x	30	x	30		90%
x	x	0	x	0	x	0	x	100%

Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

188 rue de Jarlard - 81 000 ALBI
Tel : 05.63.60.16.50 • Fax : 05.63.60.16.51
cdg81@cdg81.fr
www.cdg81.fr